

T.P. 13008 F

NORMES DE FORMATION EN

SECOURISME EN MER

ET EN

SOINS MÉDICAUX EN MER

**DIRECTION DE LA SÉCURITÉ MARITIME
TRANSPORTS CANADA**

OTTAWA

1997

	Transports Canada Sécurité maritime	Date d'émission: Août 1997 Approuvé par: AMSP	Ref: 13008-INF-i Page: 1 de 35
TP 13008 F		<i>NORMES DE FORMATION EN SECOURISME EN MER ET EN SOIN MEDICAUX EN MER</i>	Révision de: 00

Avoir une formation en secourisme est depuis longtemps une condition nécessaire à l'obtention d'un Certificat de capacité au Canada. La Convention internationale de 1978 sur les normes de formation des gens de mer, de délivrance des brevets et de veille précisait les exigences auxquelles devaient satisfaire les officiers brevetés au chapitre de la formation en secourisme. Les officiers subalternes devaient être en mesure d'offrir des soins médicaux et de prendre des mesures efficaces pour porter secours aux victimes de blessures ou de maladies susceptibles de survenir à bord des navires. De leur côté, les officiers supérieurs devaient connaître à fond le Guide médical international de bord et le Guide de soins médicaux d'urgence à donner en cas d'accidents dus à des marchandises dangereuses. La Convention internationale de 1978, modifiée en 1995 par les règles VI/1, VI/4 et AVI/1, AVI/4 du code, énonce de façon plus précise l'exigence de satisfaire à certaines normes minimales de compétence en secourisme et en soins médicaux.

En tant que signataire de la Convention internationale sur les normes de formation des gens de mer, de délivrance des brevets et de veille, le Canada est tenu de voir à ce que les marins responsables de donner les premiers soins et les soins médicaux à bord des navires canadiens soient convenablement formés et qualifiés pour remplir ces fonctions.

La Direction de la sécurité maritime de Transports Canada tient à remercier le personnel de l'Ambulance Saint-Jean, à Ottawa, pour son aide précieuse dans la conception de ce programme

	Transports Canada Sécurité maritime	Date d'émission: Août 1997 Approuvé par: AMSP	Ref: 13008-INF-ii Page: 2 de 35
TP 13008 F		<i>NORMES DE FORMATION EN SECOURISME EN MER ET EN SOIN MEDICAUX EN MER</i>	Révision de: 00

CHAPITRE	TABLE DES MATIÈRES SUJET	PAGE
	CONDITIONS D'APPROBATION DES COURS	5
1	COURS ÉLÉMENTAIRE DE SECOURISME EN MER	6
	NOMBRE DE STAGIAIRES PAR COURS	6
	BUT DU COURS, SUJETS ABORDÉS ET DURÉE DES COURS, EXERCICES COMPRIS	6
	1.1 ÉVALUATION DES BESOINS DES BLESSÉS et des menaces pour sa propre sécurité	7
	1.2 CONNAISSANCE DE L'ANATOMIE ET DES FONCTIONS DE L'ORGANISME	7
	1.3 COMPRÉHENSION DES MESURES À PRENDRE IMMÉDIATEMENT EN CAS D'URGENCE, y compris la capacité de	8
	1.3.1 METTRE LE BLESSÉ DANS LA POSITION VOULUE	8
	1.3.2 UTILISER LES TECHNIQUES DE RÉANIMATION	8
	1.3.3 ARRÊTER LES HÉMORRAGIES	9
	1.3.4 PRENDRE LES MESURES APPROPRIÉES DE TRAITEMENT ÉLÉMENTAIRE DU TRAUMATISME :	10
	1.3.5 PRENDRE LES MESURES INDIQUÉES EN CAS DE BRÛLURES, y compris celles causées par une décharge électrique:	10
	1.3.6 SECOURIR ET TRANSPORTER UN BLESSÉ :	10
	1.3.7 FAIRE DES BANDAGES IMPROVISÉS ET UTILISER LE MATÉRIEL DE LA TROUSSE DE PREMIERS SOINS :	11
	1.4 EXAMEN	11
2	SECOURISME AVANCÉ EN MER	12
	(DOIT ENGLOBER TOUT LE CONTENU DU COURS DE SECOURISME ÉLÉMENTAIRE EN MER)	12
	NOMBRE DE STAGIAIRES PAR COURS	12
	BUT DU COURS, SUJETS ABORDÉS ET DURÉE DES COURS, EXERCICES COMPRIS	12
	2.1 TROUSSE DE PREMIERS SOINS	13
	2.2 ANATOMIE ET FONCTIONS DE L'ORGANISME :	13
	2.3 RISQUES D'INTOXICATION	14
	2.4 EXAMEN DU BLESSÉ OU DU MALADE	15

	Transports Canada Sécurité maritime	Date d'émission: Août 1997 Approuvé par: AMSP	Ref: 13008-INF-iv Page: 4 de 35
TP 13008 F	<i>NORMES DE FORMATION EN SECOURISME EN MER ET EN SOIN MEDICAUX EN MER</i>		Révision de: 00

3.5 SOINS DENTAIRE	30
3.6 GYNÉCOLOGIE, GROSSESSE ET ACCOUCHEMENT	30
3.7 SOINS MÉDICAUX À DONNER AUX RESCAPÉS	31
3.8 DÉCÈS EN MER	32
3.9 HYGIÈNE	32
3.10 PRÉVENTION DES MALADIES	32
3.10.1 DÉSINFECTION, DÉSINFESTATION ET DÉRATISATION	32
3.10.2 VACCINATION	32
3.11 TENUE DE DOSSIERS ET D'EXEMPLAIRES DES RÈGLEMENTS EN VIGUEUR	33
3.11.1 TENUE DES DOSSIERS MÉDICAUX	33
3.11.2 RÈGLEMENTS INTERNATIONAUX ET NATIONAUX CONCERNANT LA MÉDECINE EN MER	33
3.12 AIDE EXTÉRIEURE	34
3.12.1 CONSULTATION MÉDICALE PAR RADIO	34
3.12.2 TRANSPORT DES MALADES ET DES BLESSÉS, y compris l'évacuation par hélicoptère	34
3.12.3 ASSISTANCE MÉDICALE AUX MARINS, y compris la collaboration avec les autorités sanitaires portuaires ou les services de consultation externe dans les ports	35
3.13 EXAMEN	35

	Transports Canada Sécurité maritime	Date d'émission: Août 1997 Approuvé par: AMSP	Ref: 13008-INF-v Page: 5 de 35
TP 13008 F		<i>NORMES DE FORMATION EN SECOURISME EN MER ET EN SOIN MEDICAUX EN MER</i>	Révision de: 00

CONDITIONS D'APPROBATION DES COURS

Toute organisation nationale qui souhaite faire approuver par Transports Canada (TC), Sécurité maritime, des cours de Secourisme élémentaire et de Secourisme avancé en mer, de même que des cours de Soins médicaux en mer, doit satisfaire aux conditions suivantes :

- Les organisations déjà autorisées par Travail Canada (SST) à offrir le cours de Secourisme élémentaire (8 heures) et le cours de Secourisme avancé (16 heures) recevront de Transports Canada (TC), Sécurité maritime (SM) l'autorisation d'offrir les cours décrits dans le présent document sur présentation d'une demande accompagnée du programme du cours et de l'autorisation en vigueur. Pour obtenir l'autorisation d'offrir le cours Soins médicaux en mer décrit dans ces pages, les organisations doivent soumettre aux responsables de Sécurité maritime le programme du cours qu'elles entendent offrir.
- Il faut respecter le programme décrit dans ce document.
- Il faut s'engager à offrir le programme dans les grands centres, s'il y a lieu, et principalement dans les collèges maritimes.
- Les instructeurs chargés de donner les cours doivent être qualifiés et agréés par l'organisation qui demande l'autorisation.
- L'organisation doit fournir aux responsables de Sécurité maritime, TC, une copie de leurs certificats indiquant la période de validité.
- L'organisation doit obtenir chaque année, avant le 31 août, l'autorisation des autorités de Sécurité maritime, TC, pour continuer à offrir le cours.

 Transports Canada Sécurité maritime	Date d'émission: Août 1997 Approuvé par: AMSP	Ref: 13008-INF-1 Page: 6 de 35
TP 13008 F	NORMES DE FORMATION EN SECOURISME EN MER ET EN SOIN MEDICAUX EN MER	

1 COURS ÉLÉMENTAIRE DE SECOURISME EN MER

NOMBRE DE STAGIAIRES PAR COURS

Il ne doit pas y avoir plus de 12 stagiaires par cours sous la supervision d'un instructeur agréé.

BUT DU COURS, SUJETS ABORDÉS ET DURÉE DES COURS, EXERCICES COMPRIS

BUT : Tout marin désigné pour offrir sur-le-champ les premiers soins élémentaires en cas d'accident ou de maladie à bord doit avoir la compétence voulue pour assumer les tâches, fonctions et responsabilités décrites dans les parties du cours énumérées ci-dessous.

SUJETS

DURÉE DE CHAQUE COURS, EXERCICES COMPRIS

1.1	ÉVALUATION DES BESOINS DES BLESSÉS et des menaces pour sa propre sécurité	1 heure
1.2	CONNAISSANCE DE L'ANATOMIE ET DES FONCTIONS DE L'ORGANISME	1 heure
1.3	COMPRÉHENSION DES MESURES À PRENDRE IMMÉDIATEMENT EN CAS D'URGENCE, notamment :	
1.3.1	METTRE LE BLESSÉ DANS LA POSITION VOULUE	0,5 heure
1.3.2	UTILISER LES TECHNIQUES DE RÉANIMATION	1,5 heure
1.3.3	ARRÊTER LES HÉMORRAGIES	1 heure
1.3.4	PRENDRE LES MESURES APPROPRIÉES DE TRAITEMENT ÉLÉMENTAIRE DU TRAUMATISME	0,5 heure
1.3.5	PRENDRE LES MESURES INDIQUÉES DANS LES CAS DE BRÛLURES y compris celles causées par des décharges électriques	0,5 heure
1.3.6	SECOURIR ET TRANSPORTER UN BLESSÉ	0,5 heure
1.3.7	FAIRE DES PANSEMENTS IMPROVISÉS ET UTILISER LE MATÉRIEL DE LA TROUSSE DE PREMIERS SOINS	0,5 heure
1.4	EXAMEN	1 heure
Total:		8 heures

 Transports Canada Sécurité maritime	Date d'émission: Août 1997 Approuvé par: AMSP	Ref: 13008-INF-1 Page: 7 de 35
TP 13008 F	<i>NORMES DE FORMATION EN SECOURISME EN MER ET EN SOIN MÉDICAUX EN MER</i>	

SECOURISME ÉLÉMENTAIRE EN MER
FONCTION: PREMIERS SOINS MÉDICAUX (NIVEAU SOUTIEN)

Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4
COMPÉTENCE	CONNAISSANCES, COMPRÉHENSION ET APTITUDE	MÉTHODES PERMETTANT DE DÉMONTRER LES COMPÉTENCES	CRITÈRES D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES
Intervenir immédiatement lorsque survient un accident ou une autre urgence médicale à bord, en appliquant les règles du secourisme élémentaire.	<p>1.1 ÉVALUATION DES BESOINS DES BLESSÉS et des menaces pour sa propre sécurité</p> <ul style="list-style-type: none"> • Appliquer les principes du secourisme • Appliquer les principes de la gestion des lieux dans une situation d'urgence • Examiner le blessé et évaluer son état • Surveiller le blessé et lui prodiguer les soins nécessaires • Appliquer les principes de la sécurité - précautions universelles <p>1.2 CONNAISSANCE DE L'ANATOMIE ET DES FONCTIONS DE L'ORGANISME</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaître les parties du corps • Connaître et nommer les principaux os • Connaître les principaux organes du thorax et leurs fonctions • Connaître les parties du système nerveux et leurs fonctions • Connaître les parties de l'appareil respiratoire et leurs fonctions • Connaître les parties de l'appareil circulatoire et leurs fonctions 	Évaluation de la preuve donnée d'un enseignement pratique	<p>La cause probable, la nature et la gravité des blessures sont identifiées rapidement et complètement, et les mesures prises sont conformes aux règles du secourisme.</p> <p>Le risque de se blesser soi-même ou de blesser d'autres personnes est toujours réduit au minimum.</p> <p>Le traitement des blessures et des affections des patients est approprié et conforme aux règles établies de secourisme de même qu'aux directives internationales.</p>

 Transports Canada Sécurité maritime	Date d'émission: Août 1997 Approuvé par: AMSP	Ref: 13008-INF-1 Page: 8 de 35
TP 13008 F	NORMES DE FORMATION EN SECOURISME EN MER ET EN SOIN MÉDICAUX EN MER	

SECOURISME ÉLÉMENTAIRE EN MER
FONCTION: PREMIERS SOINS MÉDICAUX (NIVEAU SOUTIEN)

Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4
COMPÉTENCE	CONNAISSANCES, COMPRÉHENSION ET APTITUDE	MÉTHODES PERMETTANT DE DÉMONTRER LES COMPÉTENCES	CRITÈRES D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES
Intervenir immédiatement lorsque survient un accident ou une autre urgence médicale à bord, en appliquant les règles du secourisme élémentaire.	<p>1.3 COMPRÉHENSION DES MESURES À PRENDRE IMMÉDIATEMENT EN CAS D'URGENCE, y compris la capacité de</p> <p>1.3.1 METTRE LE BLESSÉ DANS LA POSITION VOULUE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évaluer la nécessité de déplacer le blessé • Tourner un blessé en décubitus ventral (sur le ventre) pour le mettre en décubitus dorsal (sur le dos) • Mettre le blessé dans la position latérale de sécurité et surveiller son état. <p>1.3.2 UTILISER LES TECHNIQUES DE RÉANIMATION</p> <ul style="list-style-type: none"> • Reconnaître les urgences respiratoires • Exécuter la respiration bouche-à-bouche • Exécuter la respiration bouche-à-bouche sur un blessé chez qui l'on soupçonne un traumatisme cervical • Assurer la surveillance dans les cas d'asphyxie • Exécuter la respiration bouche-à-nez • Exécuter la respiration bouche-à-stomate 	Évaluation de la preuve donnée d'un enseignement pratique	<p>La cause probable, la nature et l'importance des blessures sont identifiées rapidement et complètement et les mesures prises sont conformes aux règles du secourisme.</p> <p>Le risque de se blesser soi-même ou de blesser d'autres personnes est réduit au minimum à tout moment.</p> <p>Le traitement des blessures et des affections des patients est approprié et conforme aux pratiques reconnues en matière de premiers secours de même qu'aux directives internationales</p>

 Transports Canada Sécurité maritime	Date d'émission: Août 1997 Approuvé par: AMSP	Ref: 13008-INF-1 Page: 9 de 35
TP 13008 F	NORMES DE FORMATION EN SECOURISME EN MER ET EN SOIN MÉDICAUX EN MER	

SECOURISME ÉLÉMENTAIRE EN MER
FONCTION: PREMIERS SOINS MÉDICAUX (NIVEAU SOUTIEN)

Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4
COMPÉTENCE	CONNAISSANCES, COMPRÉHENSION ET APTITUDE	MÉTHODES PERMETTANT DE DÉMONTRER LES COMPÉTENCES	CRITÈRES D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES
Intervenir immédiatement lorsque survient un accident ou une autre urgence médicale à bord, en appliquant les règles du secourisme élémentaire.	<ul style="list-style-type: none"> • Reconnaître les signes d'étouffement et comprendre les mesures à prendre pour prévenir l'étouffement - obstruction partielle - bon échange d'air - mauvais échange d'air - obstruction complète • Prodiguer les premiers soins à un adulte qui s'étouffe - personne inconsciente - personne consciente qui perd connaissance - personne inconsciente à l'arrivée du secouriste <p>1.3.3 ARRÊTER LES HÉMORRAGIES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Utiliser des pansements, des bandages et des attelles dans le cadre des premiers soins • Prendre les mesures nécessaires pour prévenir la contamination et l'infection ultérieures des plaies • Reconnaître les hémorragies externes et internes • Arrêter les saignements provenant de blessures, du nez, de l'oreille, du cuir chevelu, de la langue et de la joue • Prodiguer les premiers soins pour maîtriser les hémorragies internes 	Évaluation de la preuve donnée d'un enseignement pratique	<p>La cause probable, la nature et l'importance des blessures sont identifiées rapidement et complètement et les mesures prises sont conformes aux règles du secourisme.</p> <p>Le risque de se blesser soi-même ou de blesser d'autres personnes est réduit au minimum à tout moment.</p> <p>Le traitement des blessures et des affections des patients est approprié et conforme aux règles établies du secourisme de même qu'aux directives internationales</p>

 Transports Canada Sécurité maritime	Date d'émission: Août 1997 Approuvé par: AMSP	Ref: 13008-INF-1 Page: 10 de 35
TP 13008 F	NORMES DE FORMATION EN SECOURISME EN MER ET EN SOIN MÉDICAUX EN MER	

SECOURISME ÉLÉMENTAIRE EN MER
FONCTION: PREMIERS SOINS MÉDICAUX (NIVEAU SOUTIEN)

Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4
COMPÉTENCE	CONNAISSANCES, COMPRÉHENSION ET APTITUDE	MÉTHODES PERMETTANT DE DÉMONTRER LES COMPÉTENCES	CRITÈRES D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES
Intervenir immédiatement lorsque survient un accident ou une autre urgence médicale à bord, en appliquant les règles du secourisme élémentaire.	<p>1.3.4 PRENDRE LES MESURES APPROPRIÉES DE TRAITEMENT ÉLÉMENTAIRE DU TRAUMATISME :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Reconnaître l'état de choc • Prodiguer les premiers soins pour atténuer la gravité de l'état du choc • Reconnaître l'évanouissement • Reconnaître les différents niveaux de conscience • Prodiguer les premiers soins aux personnes évanouies et inconscientes <p>1.3.5 PRENDRE LES MESURES INDIQUÉES EN CAS DE BRÛLURES, y compris celles causées par une décharge électrique:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prendre les mesures nécessaires pour prévenir les brûlures dues à la chaleur, aux décharges électriques, aux produits chimiques et aux rayonnements • Reconnaître les brûlures au premier, au deuxième et au troisième degré • Évaluer l'étendue des brûlures • Prodiguer les premiers soins aux victimes de brûlures <p>1.3.6 SECOURIR ET TRANSPORTER UN BLESSÉ :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Reconnaître les principes de la sécurité • Déplacer le blessé pour l'éloigner de dangers immédiats • Utiliser différentes méthodes pour déplacer les blessés, compte tenu de l'incident en cause. 	Évaluation de la preuve donnée d'un enseignement pratique	<p>La cause probable, la nature et l'importance des blessures sont identifiées rapidement et complètement et les mesures prises sont conformes aux règles du secourisme.</p> <p>Le risque de se blesser soi-même ou de blesser d'autres personnes est réduit au minimum à tout moment.</p> <p>Le traitement des blessures et des affections des patients est approprié et conforme aux règles établies de secourisme de même qu'aux directives internationales</p>

 Transports Canada Sécurité maritime	Date d'émission: Août 1997 Approuvé par: AMSP	Ref: 13008-INF-1 Page: 11 de 35
TP 13008 F	NORMES DE FORMATION EN SECOURISME EN MER ET EN SOIN MÉDICAUX EN MER	

SECOURISME ÉLÉMENTAIRE EN MER
FONCTION: PREMIERS SOINS MÉDICAUX (NIVEAU SOUTIEN)

Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4
COMPÉTENCE	CONNAISSANCES, COMPRÉHENSION ET APTITUDE	MÉTHODES PERMETTANT DE DÉMONSTRER LES COMPÉTENCES	CRITÈRES D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES
Intervenir immédiatement lorsque survient un accident ou une autre urgence médicale à bord, en appliquant les règles du secourisme élémentaire.	<p>1.3.7 FAIRE DES BANDAGES IMPROVISÉS ET UTILISER LE MATÉRIEL DE LA TROUSSE DE PREMIERS SOINS :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaissance de l'emplacement et du contenu des troussees de premiers soins • Capacité d'utiliser correctement et rapidement le matériel de la trousse • Importance des vérifications régulières • Connaissance des articles à la portée de chacun qui pourraient servir de bandages <p>1.4 EXAMEN</p>	Évaluation de la preuve donnée d'un enseignement pratique	<p>La cause probable, la nature et l'importance des blessures sont identifiées rapidement et complètement et les mesures prises sont conformes aux règles du secourisme.</p> <p>Le risque de se blesser soi-même ou de blesser d'autres personnes est réduit au minimum à tout moment.</p> <p>Le traitement des blessures et des affections des patients est approprié et conforme aux règles établies de secourisme de même qu'aux directives internationales</p>

	Transports Canada Sécurité maritime	Date d'émission: Août 1997 Approuvé par: AMSP	Ref: 13008-INF-2 Page: 12 de 35
TP 13008 F		NORMES DE FORMATION EN SECOURISME EN MER ET EN SOIN MEDICAUX EN MER	Révision de: 00

SECOURISME AVANCÉ EN MER
FONCTION: PREMIERS SOINS MÉDICAUX (NIVEAU OPÉRATIONNEL)

2 SECOURISME AVANCÉ EN MER
(DOIT ENGLOBER TOUT LE CONTENU DU COURS DE SECOURISME ÉLÉMENTAIRE EN MER)

NOMBRE DE STAGIAIRES PAR COURS

Il ne doit pas y avoir plus de 12 stagiaires par cours sous la supervision d'un instructeur agréé.

BUT DU COURS, SUJETS ABORDÉS ET DURÉE DES COURS, EXERCICES COMPRIS

BUT : Tout marin désigné pour offrir les premiers soins avancés immédiatement en cas d'accident ou de maladie à bord doit avoir la compétence voulue pour assumer les tâches, fonctions et responsabilités décrites dans les parties du cours énumérées ci-dessous.

SUJETS **DURÉE DE CHAQUE COURS, EXERCICES COMPRIS**

2.1	TROUSSE DE PREMIERS SOINS	0,5 heure
2.2	ANATOMIE ET FONCTIONS DE L'ORGANISME	1,5 heure
2.3	RISQUES D'INTOXICATION	1 heure
2.4	EXAMEN DU BLESSÉ OU DU MALADE	3 heures
2.5	TRAUMATISMES DE LA COLONNE VERTÉBRALE	1 heure
2.6	BRÛLURES et effets de la chaleur et du froid	1 heure
2.7	FRACTURE, LUXATIONS ET TRAUMATISMES MUSCULAIRES	1,5 heure
2.8	SOINS MÉDICAUX À DONNER AUX RESCAPÉS	1 heure
2.9	CONSULTATION MÉDICALE PAR RADIO	0,5 heure
2.10	PHARMACOLOGIE	0,5 heure
2.11	STÉRILISATION	0,5 heure
2.12	ARRÊT CARDIAQUE, QUASI-NOYADE ET ASPHYXIE	3 heures
2.13	EXAMEN	1 heure

Total: 16 heures

 Transports Canada Sécurité maritime	Date d'émission: Août 1997 Approuvé par: AMSP	Ref: 13008-INF-2 Page: 13 de 35
TP 13008 F	<i>NORMES DE FORMATION EN SECOURISME EN MER ET EN SOIN MEDICAUX EN MER</i>	Révision de: 00

SECOURISME AVANCÉ EN MER
FUNCTION: PREMIERS SOINS MÉDICAUX (NIVEAU OPÉRATIONNEL)

Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4
COMPÉTENCE	CONNAISSANCES, COMPRÉHENSION ET APTITUDE	MÉTHODES PERMETTANT DE DÉMONTRER LES COMPÉTENCES	CRITÈRES D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES
Intervenir immédiatement lorsque survient un accident ou une autre urgence médicale à bord, en appliquant les règles du secourisme avancé.	<p>2.1 TROUSSE DE PREMIERS SOINS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Connaissance de l'emplacement et du contenu de la trousse • Capacité de s'en servir correctement et rapidement • Importance des vérifications régulières <p>2.2 ANATOMIE ET FONCTIONS DE L'ORGANISME :</p> <p>Capacité de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Identifier les parties du corps • Reconnaître et nommer les principaux os et muscles • Localiser les principales veines et artères • Identifier les principaux organes du thorax et de l'abdomen ainsi que leurs fonctions • Identifier les différentes parties du système nerveux ainsi que leurs fonctions • Identifier les différentes parties de l'appareil respiratoire et leurs fonctions • Identifier les différentes parties de l'appareil génital et leurs fonctions • Identifier les structures de la peau et les éléments connexes 	Évaluation de la preuve donnée d'un enseignement pratique	<p>La cause probable, la nature et l'importance des blessures sont identifiées rapidement et complètement et les mesures prises sont conformes aux règles du secourisme.</p> <p>Le risque de se blesser soi-même ou de blesser d'autres personnes est réduit au minimum à tout moment.</p> <p>Le traitement des blessures et des affections des patients est approprié et conforme aux règles établies de secourisme de même qu'aux directives internationales.</p>

 Transports Canada Sécurité maritime	Date d'émission: Août 1997 Approuvé par: AMSP	Ref: 13008-INF-2 Page: 14 de 35
TP 13008 F	NORMES DE FORMATION EN SECOURISME EN MER ET EN SOIN MÉDICAUX EN MER	

SECOURISME AVANCÉ EN MER
FONCTION: PREMIERS SOINS MÉDICAUX (NIVEAU OPÉRATIONNEL)

Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4
COMPÉTENCE	CONNAISSANCES, COMPRÉHENSION ET APTITUDE	MÉTHODES PERMETTANT DE DÉMONTRER LES COMPÉTENCES	CRITÈRES D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES
Intervenir immédiatement lorsque survient un accident ou une autre urgence médicale à bord, en appliquant les règles du secourisme avancé.	2.3 RISQUES D'INTOXICATION Connaissance : <ul style="list-style-type: none"> • Des substances qui peuvent être toxiques • Du système d'identification des catégories de substances du SIMDUT et des renseignements existants • Des fiches signalétiques de sécurité de produits, de leur emplacement et du genre de renseignements qu'elles contiennent • Des précautions réglementaires à prendre pour l'utilisation et l'entreposage de matières dangereuses à bord • Des caractéristiques et des dangers des espaces clos • Des limites des responsabilités et des capacités de manoeuvrer dans les espaces clos • Des précautions à prendre et de la marche à suivre lors d'incidents survenant dans un espace clos ou à proximité Capacité de : <ul style="list-style-type: none"> • Prodiguer les premiers soins indiqués, d'après les renseignements obtenus 	Évaluation de la preuve donnée d'un enseignement pratique	La cause probable, la nature et l'importance des blessures sont identifiées rapidement et complètement et les mesures prises sont conformes aux règles du secourisme. Le risque de se blesser soi-même ou de blesser d'autres personnes est réduit au minimum à tout moment. Le traitement des blessures et des affections des patients est approprié et conforme aux règles établies de secourisme de même qu'aux directives internationales.

 Transports Canada Sécurité maritime	Date d'émission: Août 1997 Approuvé par: AMSP	Ref: 13008-INF-2 Page: 15 de 35
TP 13008 F	<i>NORMES DE FORMATION EN SECOURISME EN MER ET EN SOIN MÉDICAUX EN MER</i>	Révision de: 00

SECOURISME AVANCÉ EN MER
FONCTION: PREMIERS SOINS MÉDICAUX (NIVEAU OPÉRATIONNEL)

Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4
COMPÉTENCE	CONNAISSANCES, COMPRÉHENSION ET APTITUDE	MÉTHODES PERMETTANT DE DÉMONTRER LES COMPÉTENCES	CRITÈRES D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES
Intervenir immédiatement lorsque survient un accident ou une autre urgence médicale à bord, en appliquant les règles du secourisme avancé.	2.4 EXAMEN DU BLESSÉ OU DU MALADE Capacité de : <ul style="list-style-type: none"> • Effectuer de façon systématique et complète : un examen primaire (voies respiratoires, respiration, circulation) et un examen secondaire (anamnèse, signes vitaux , examen des pieds à la tête, y compris consignation de ses observations et des interventions) • Tirer des conclusions par élimination et par comparaison • Reconnaître les cas de simulation d'une maladie • Reconnaître l'obstruction des voies respiratoires • Prodiguer les soins nécessaires en cas d'obstruction des voies respiratoires • Reconnaître les urgences respiratoires • Pratiquer la respiration artificielle sur une personne chez qui on ne redoute pas un traumatisme du crâne ou de la colonne vertébrale • Pratiquer la respiration artificielle sur une personne chez qui on redoute un traumatisme du crâne ou de la colonne • Administrer de l'oxygène, y compris par intubation • Reconnaître les signes et les symptômes de l'angine de poitrine ou de la crise cardiaque • Reconnaître les signes et les symptômes de l'arrêt cardiaque • Faire la démonstration de la RCR à un sauveteur • Faire la démonstration de la RCR à deux sauveteurs 	Évaluation de la preuve donnée d'un enseignement pratique	La cause probable, la nature et l'importance des blessures sont identifiées rapidement et complètement et les mesures prises sont conformes aux règles du secourisme. Le risque de se blesser soi-même ou de blesser d'autres personnes est réduit au minimum à tout moment. Le traitement des blessures et des affections des patients est approprié et conforme aux règles établies en secourisme de même qu'aux directives internationales.

 Transports Canada Sécurité maritime	Date d'émission: Août 1997 Approuvé par: AMSP	Ref: 13008-INF-2 Page: 16 de 35
TP 13008 F	<i>NORMES DE FORMATION EN SECOURISME EN MER ET EN SOIN MÉDICAUX EN MER</i>	

SECOURISME AVANCÉ EN MER
FONCTION: PREMIERS SOINS MÉDICAUX (NIVEAU OPÉRATIONNEL)

Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4
COMPÉTENCE	CONNAISSANCES, COMPRÉHENSION ET APTITUDE	MÉTHODES PERMETTANT DE DÉMONTRER LES COMPÉTENCES	CRITÈRES D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES
Intervenir immédiatement lorsque survient un accident ou une autre urgence médicale à bord, en appliquant les règles du secourisme avancé.	<p>2.5 TRAUMATISMES DE LA COLONNE VERTÉBRALE Capacité de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Reconnaître les signes d'un traumatisme possible de la colonne ou du crâne, d'après le mode de survenue de la blessure • Prendre des précautions pour éviter d'aggraver de possibles traumatismes du crâne ou de la colonne • Prodiguer les soins indiqués <p>2.6 BRÛLURES et effets de la chaleur et du froid Capacité de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Reconnaître les brûlures selon leur source (chaleur, décharge électrique, liquide bouillant, produit chimique, rayonnements) • Déterminer le degré de la brûlure • Prendre les mesures indiquées selon la nature de la brûlure • Évaluer l'étendue de la région brûlée et déterminer la gravité de la brûlure 	Évaluation de la preuve donnée d'un enseignement pratique	<p>La cause probable, la nature et l'importance des blessures sont identifiées rapidement et complètement et les mesures prises sont conformes aux règles du secourisme.</p> <p>Le risque de se blesser soi-même ou de blesser d'autres personnes est réduit au minimum à tout moment.</p> <p>Le traitement des blessures et des affections des patients est approprié et conforme aux règles établies de secourisme de même qu'aux directives internationales.</p>

 Transports Canada Sécurité maritime	Date d'émission: Août 1997 Approuvé par: AMSP	Ref: 13008-INF-2 Page: 17 de 35
TP 13008 F	NORMES DE FORMATION EN SECOURISME EN MER ET EN SOIN MÉDICAUX EN MER	

SECOURISME AVANCÉ EN MER
FONCTION: PREMIERS SOINS MÉDICAUX (NIVEAU OPÉRATIONNEL)

Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4
COMPÉTENCE	CONNAISSANCES, COMPRÉHENSION ET APTITUDE	MÉTHODES PERMETTANT DE DÉMONTRER LES COMPÉTENCES	CRITÈRES D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES
Intervenir immédiatement lorsque survient un accident ou une autre urgence médicale à bord, en appliquant les règles du secourisme avancé.	2.7 FRACTURES, LUXATIONS ET TRAUMATISMES MUSCULAIRES Capacité de : <ul style="list-style-type: none"> • Distinguer différents types de fractures (fermée/ouverte, simple/mixte/grave) • Vérifier s'il y a vraiment fracture • Arrêter le saignement d'une fracture ouverte • Soulager la douleur et traiter les fractures • Reconnaître les luxations et immobiliser la région blessée • Immobiliser la région blessée et prendre les précautions nécessaires pendant le transport • Reconnaître les traumatismes musculaires • Traiter les traumatismes musculaires 	Évaluation de la preuve donnée d'un enseignement pratique	<p>La cause probable, la nature et l'importance des blessures sont identifiées rapidement et complètement et les mesures prises sont conformes aux règles du secourisme.</p> <p>Le risque de se blesser soi-même ou de blesser d'autres personnes est réduit au minimum à tout moment.</p> <p>Le traitement des blessures et des affections des patients est approprié et conforme aux règles établies de secourisme de même qu'aux directives internationales.</p>

 Transports Canada Sécurité maritime	Date d'émission: Août 1997 Approuvé par: AMSP	Ref: 13008-INF-2 Page: 18 de 35
TP 13008 F	NORMES DE FORMATION EN SECOURISME EN MER ET EN SOIN MÉDICAUX EN MER	Révision de: 00

SECOURISME AVANCÉ EN MER
FONCTION: PREMIERS SOINS MÉDICAUX (NIVEAU OPÉRATIONNEL)

Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4
COMPÉTENCE	CONNAISSANCES, COMPRÉHENSION ET APTITUDE	MÉTHODES PERMETTANT DE DÉMONTRER LES COMPÉTENCES	CRITÈRES D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES
Intervenir immédiatement lorsque survient un accident ou une autre urgence médicale à bord, en appliquant les règles du secourisme élémentaire.	<p>2.8 SOINS MÉDICAUX À DONNER AUX RESCAPÉS Capacité de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intervenir immédiatement face aux problèmes médicaux • Traiter les victimes d'une exposition au froid • Traiter les victimes de contamination par du pétrole, de déshydratation et de malnutrition • Traiter l'hypothermie • Traiter le mal de mer, les coups de soleil, l'épuisement par la chaleur, les crampes et l'insolation • Surveiller l'état des blessés et leur prodiguer les soins nécessaires <p>2.9 CONSULTATION MÉDICALE PAR RADIO Capacité de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Réunir les renseignements pertinents avant de demander conseil • Transmettre ces renseignements au conseiller médical et consigner l'échange de renseignements • Répéter l'information au conseiller médical • Tenir tous les dossiers à bord • Prendre les dispositions nécessaires en vue de l'évacuation du blessé par hélicoptère ou de son transbordement à un autre navire 	Évaluation de la preuve donnée d'un enseignement pratique	<p>La cause probable, la nature et l'importance des blessures sont identifiées rapidement et complètement et les mesures prises sont conformes aux règles du secourisme.</p> <p>Le risque de se blesser soi-même ou de blesser d'autres personnes est réduit au minimum à tout moment.</p> <p>Le traitement des blessures et des affections des patients est approprié et conforme aux règles établies de secourisme de même qu'aux directives internationales.</p>

 Transports Canada Sécurité maritime	Date d'émission: Août 1997 Approuvé par: AMSP	Ref: 13008-INF-2 Page: 19 de 35
TP 13008 F	NORMES DE FORMATION EN SECOURISME EN MER ET EN SOIN MÉDICAUX EN MER	

SECOURISME AVANCÉ EN MER
FONCTION: PREMIERS SOINS MÉDICAUX (NIVEAU OPÉRATIONNEL)

Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4
COMPÉTENCE	CONNAISSANCES, COMPRÉHENSION ET APTITUDE	MÉTHODES PERMETTANT DE DÉMONTRER LES COMPÉTENCES	CRITÈRES D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES
Intervenir immédiatement lorsque survient un accident ou une autre urgence médicale à bord, en appliquant les règles du secourisme élémentaire.	<p>2.10 PHARMACOLOGIE</p> <p>Connaissance :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des médicaments gardés à bord • Des qualités et titres requis pour administrer chaque médicament • Des effets secondaires et des mises en garde associés à certains médicaments conservés à bord <p>2.11 STÉRILISATION</p> <p>Capacité de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mettre en pratique sa connaissance des précautions universelles • Prendre les précautions nécessaires pour prévenir l'infection d'une plaie <p>2.12 ARRÊT CARDIAQUE, QUASI-NOYADE ET ASPHYXIE</p> <p>Capacité de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Donner immédiatement les premiers soins à la victime d'une quasi-noyade • Reconnaître un ACV ou un AIT • Donner les premiers soins indiqués aux victimes d'ACV ou d'AIT • Reconnaître les signes et les symptômes de tachycardie ou d'insuffisance cardiaque congestive • Reconnaître une crise cardiaque • Pratiquer la RCR <p>2.13 EXAMEN</p>	Évaluation de la preuve donnée d'un enseignement pratique	<p>La cause probable, la nature et l'importance des blessures sont identifiées rapidement et complètement et les mesures prises sont conformes aux règles du secourisme.</p> <p>Le risque de se blesser soi-même ou de blesser d'autres personnes est réduit au minimum à tout moment.</p> <p>Le traitement des blessures et des affections des patients est approprié et conforme aux règles établies de secourisme de même qu'aux directives internationales.</p>

 Transports Canada Sécurité maritime	Date d'émission: Août 1997 Approuvé par: AMSP	Ref: 13008-INF-3 Page: 20 de 35
TP 13008 F	<i>NORMES DE FORMATION EN SECOURISME EN MER ET EN SOIN MEDICAUX EN MER</i>	Révision de: 00

3 SOINS MÉDICAUX EN MER (cours préalable : SECOURISME AVANCÉ EN MER)

Ce cours peut être offert pour compléter le programme avancé de secourisme avancé en mer. Les deux peuvent aussi être combinés pour faciliter la formation des personnes désireuses de suivre le cours de soins médicaux en mer mais qui n'ont pas suivi les cours préalables. Si les deux cours sont combinés, la durée totale de la formation sera de 66 heures.

NOMBRE DE STAGIAIRES PAR COURS

Il ne doit pas y avoir plus de 12 stagiaires par cours sous la supervision d'un instructeur agréé.

BUT DU COURS, SUJETS ABORDÉS ET DURÉE DES COURS, EXERCICES COMPRIS

BUT : Tout marin désigné pour offrir des soins médicaux en cas d'accident ou de maladie à bord doit avoir la compétence voulue pour assumer les tâches, fonctions et responsabilités décrites dans les parties du cours énumérées ci-dessous.

SUJETS	DURÉE DE CHAQUE COURS, EXERCICES COMPRIS
3.1 SOINS AUX BLESSÉS	20 heures
3.1.1 Traumatismes du crâne et de la colonne vertébrale	(3 heures)
3.1.2 Lésions traumatiques des oreilles, du nez, de la gorge et des yeux	(2 heures)
3.1.3 Hémorragies internes et externes	(1 heure)
3.1.4 Brûlures et gelures	(2 heures)
3.1.5 Fractures, luxations et traumatismes musculaires	(3 heures)
3.1.6 Plaies, cicatrisation et infection de la plaie	(2 heures)
3.1.7 Soulagement de la douleur	(1 heure)
3.1.8 Techniques de suture et de clampage	(1 heure)
3.1.9 Traitement des douleurs abdominales aiguës	(2 heures)
3.1.10 Petites interventions chirurgicales	(1 heure)
3.1.11 Pansements et bandages	(2 heures)
3.2 ASPECTS DES SOINS INFIRMIERS	2 heures
3.2.1 Principes généraux	
3.2.2 Soins infirmiers	
3.3 MALADIES notamment	3 heures
3.3.1 États pathologiques et urgences	
3.3.2 Maladies transmises sexuellement	
3.3.3 Maladies tropicales et infectieuses	
3.4 ABUS DE L'ALCOOL ET DES DROGUES	2 heures
3.5 SOINS DENTAIRES	1 heure
3.6 GYNÉCOLOGIE, GROSSESSE ET ACCOUCHEMENT	2 heures
3.7 SOINS MÉDICAUX À DONNER AUX RESCAPÉS	5 heures
3.8 DÉCÈS EN MER	1 heure

	Transports Canada Sécurité maritime	Date d'émission: Août 1997 Approuvé par: AMSP	Ref: 13008-INF-3 Page: 21 de 35
	TP 13008 F	<i>NORMES DE FORMATION EN SECOURISME EN MER ET EN SOIN MEDICAUX EN MER</i>	Révision de: 00

3.9	HYGIÈNE	1 heure
3.10	PRÉVENTION DE LA MALADIE, notamment 3.10.1 Désinfection, désinfestation, dératisation 3.10.2 Vaccination	1 heure
3.11	TENUE DES DOSSIERS ET EXEMPLAIRES DES RÈGLEMENTS APPLICABLES 3.11.1 Tenue des dossiers médicaux 3.11.2 Règlements internationaux et nationaux sur la médecine en mer	2 heures
3.12	AIDE EXTÉRIEURE, notamment 3.12.1 Consultation médicale par radio 3.12.2 Transport des malades et des blessés (y compris l'évacuation par hélicoptère) 3.12.3 Soins médicaux dispensés aux marins malades, y compris collaboration avec les autorités sanitaires portuaires ou les services de consultation externe dans les ports	2 heures
3.13	EXAMEN	8 heures
<hr/>		
heures	Total:	50

Remarque : La matière de ce cours est structurée de manière à faciliter une certaine souplesse dans l'organisation de la formation. (Ainsi, ce cours de 50 heures peut être offert en deux blocs distincts mais connexes.)

 Transports Canada Sécurité maritime	Date d'émission: Août 1997 Approuvé par: AMSP	Ref: 13008-INF-3 Page: 22 de 35
TP 13008 F	NORMES DE FORMATION EN SECOURISME EN MER ET EN SOIN MÉDICAUX EN MER	

FONCTION: SOINS MÉDICAUX

Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4
COMPÉTENCE	CONNAISSANCES, COMPRÉHENSION ET APTITUDE	MÉTHODES PERMETTANT DE DÉMONTRER LES COMPÉTENCES	CRITÈRES D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES
Donner aux blessés et aux malades les soins médicaux nécessaires à bord des navires.	<p>3.1 SOINS AUX BLESSÉS</p> <p>3.1.1 TRAUMATISMES DU CRÂNE ET DE LA COLONNE VERTÉBRALE</p> <p>Capacité de</p> <ul style="list-style-type: none"> • Évaluer le degré de réactivité du blessé • Décrire l'importance du niveau de conscience du blessé pour évaluer la gravité de son état • Évaluer la gravité des traumatismes du crâne ou de la colonne d'après le mode de survenue, les signes et les symptômes • Mettre un collet cervical au blessé après avoir choisi le collet commercial de la bonne taille • Choisir le moyen de transport le plus indiqué compte tenu de la situation, de l'état du blessé et des ressources disponibles • Mettre en condition et préparer le blessé en vue de son transport en respectant les protocoles établis 	<p>Évaluation de la preuve donnée d'un enseignement pratique et démonstration des capacités acquises.</p> <p>Quand c'est possible, expérience pratique approuvée dans un hôpital ou un établissement semblable.</p>	<p>La reconnaissance de symptômes repose sur l'examen clinique et l'anamnèse.</p> <p>Les mesures prises pour prévenir l'infection et la propagation des maladies sont complètes et efficaces.</p> <p>Le traitement de la blessure ou de la maladie est approprié et conforme à la pratique médicale reconnue de même qu'aux guides médicaux nationaux et internationaux pertinents.</p> <p>La posologie et l'administration des médicaments sont conformes aux recommandations des fabricants et à la pratique médicale reconnue.</p> <p>L'importance des changements dans l'état des patients est reconnue rapidement.</p> <p>Le secouriste est calme et confiant et adopte une attitude propre à rassurer le patient.</p>

 Transports Canada Sécurité maritime	Date d'émission: Août 1997 Approuvé par: AMSP	Ref: 13008-INF-3 Page: 23 de 35
TP 13008 F	NORMES DE FORMATION EN SECOURISME EN MER ET EN SOIN MEDICAUX EN MER	Révision de: 00

FONCTION: SOINS MÉDICAUX

Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4
COMPÉTENCE	CONNAISSANCES, COMPRÉHENSION ET APTITUDE	MÉTHODES PERMETTANT DE DÉMONTRER LES COMPÉTENCES	CRITÈRES D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES
Donner aux blessés et aux malades les soins médicaux nécessaires à bord des navires.	3.1.2 LÉSIONS TRAUMATIQUES DES OREILLES, DU NEZ, DE LA GORGE ET DES YEUX Capacité de : <ul style="list-style-type: none"> • Évaluer les blessures aux oreilles, au nez et à la gorge et déterminer leur gravité d'après les signes et les symptômes observés • Déterminer les soins à donner pour des blessures courantes aux oreilles, au nez et à la gorge • Évaluer la nature des blessures aux yeux ainsi que les dangers qu'elles comportent. • Connaître les situations où il ne faut pas essayer de retirer un corps étranger de l'oeil (ou de la région entourant l'oeil) • Procéder de façon appropriée pour retirer de l'oeil des corps étrangers • Procéder de façon appropriée pour soigner les blessures aux yeux ou autour des yeux. • Donner les soins nécessaires en cas de brûlures aux yeux 	Évaluation de la preuve donnée d'un enseignement pratique et démonstration des capacités acquises. Quand c'est possible, expérience pratique approuvée dans un hôpital ou un établissement semblable.	La reconnaissance de symptômes repose sur l'examen clinique et l'anamnèse. Les mesures prises pour prévenir l'infection et la propagation des maladies sont complètes et efficaces. Le traitement de la blessure ou de la maladie est approprié et conforme à la pratique médicale reconnue de même qu'aux guides médicaux nationaux et internationaux pertinents. La posologie et l'administration des médicaments sont conformes aux recommandations des fabricants et à la pratique médicale reconnue. L'importance des changements dans l'état des patients est reconnue rapidement. Le secouriste est calme et confiant et adopte une attitude propre à rassurer le patient.

 Transports Canada Sécurité maritime	Date d'émission: Août 1997 Approuvé par: AMSP	Ref: 13008-INF-3 Page: 24 de 35
TP 13008 F	NORMES DE FORMATION EN SECOURISME EN MER ET EN SOIN MEDICAUX EN MER	Révision de: 00

FONCTION: SOINS MÉDICAUX

Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4
COMPÉTENCE	CONNAISSANCES, COMPRÉHENSION ET APTITUDE	MÉTHODES PERMETTANT DE DÉMONTRER LES COMPÉTENCES	CRITÈRES D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES
Donner aux blessés et aux malades les soins médicaux nécessaires à bord des navires.	<p>3.1.3 ÉMORRAGIES EXTERNES ET INTERNES</p> <p>Capacité de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Reconnaître une hémorragie externe et donner les soins nécessaires • Reconnaître une hémorragie interne et donner les soins nécessaires <p>3.1.4 BRÛLURES ET GELURES</p> <p>Capacité de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Reconnaître les brûlures selon leur source : chaleur, liquide brûlant, décharge électrique, substance chimique ou rayonnements. • Déterminer s'il s'agit d'une brûlure au premier, au deuxième ou au troisième degré • Évaluer l'étendue de la région brûlée et déterminer la gravité des blessures d'après le degré de brûlure et la surface corporelle brûlée. • Connaître les facteurs particuliers qu'il faut prendre en considération et le type de brûlure • Donner les soins indiqués compte tenu du type de brûlure. • Reconnaître les gelures et évaluer la gravité de l'état de la victime d'après les signes et symptômes observables • Donner les soins indiqués selon la nature de la gelure 	<p>Évaluation de la preuve donnée d'un enseignement pratique et démonstration des capacités acquises.</p> <p>Quand c'est possible, expérience pratique approuvée dans un hôpital ou un établissement semblable.</p>	<p>La reconnaissance de symptômes repose sur l'examen clinique et l'anamnèse.</p> <p>Les mesures prises pour prévenir l'infection et la propagation des maladies sont complètes et efficaces.</p> <p>Le traitement de la blessure ou de la maladie est approprié et conforme à la pratique médicale reconnue de même qu'aux guides médicaux nationaux et internationaux pertinents.</p> <p>La posologie et l'administration des médicaments sont conformes aux recommandations des fabricants et à la pratique médicale reconnue.</p> <p>L'importance des changements dans l'état des patients est reconnue rapidement.</p> <p>Le secouriste est calme et confiant et adopte une attitude propre à rassurer le patient.</p>

 Transports Canada Sécurité maritime	Date d'émission: Août 1997 Approuvé par: AMSP	Ref: 13008-INF-3 Page: 25 de 35
TP 13008 F	NORMES DE FORMATION EN SECOURISME EN MER ET EN SOIN MEDICAUX EN MER	Révision de: 00

FONCTION: SOINS MÉDICAUX

Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4
COMPÉTENCE	CONNAISSANCES, COMPRÉHENSION ET APTITUDE	MÉTHODES PERMETTANT DE DÉMONTRER LES COMPÉTENCES	CRITÈRES D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES
Donner aux blessés et aux malades les soins médicaux nécessaires à bord des navires.	<p>3.1.5 FRACTURES, LUXATIONS ET LÉSIONS MUSCULAIRES</p> <p>Capacité de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déterminer le type de fracture (ouverte/fermée, simple/mixte) • Arrêter le saignement d'une fracture ouverte • Soigner comme il convient les cas suspects d'entorse et de fracture en immobilisant la région affectée et en la soutenant pendant le transport • Soigner comme il convient les cas suspects de luxation en immobilisant la région affectée et en veillant à ce qu'elle soit soutenue pendant le transport • Reconnaître les foulures musculaires • Soigner de façon indiquée les foulures musculaires <p>3.1.6 PLAIES, CICATRISATION ET INFECTION DE LA PLAIE</p> <p>Capacité de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire des pansements et des bandages efficaces à l'aide de matériels commerciaux et improvisés • Soigner les blessures et les saignements aux yeux, aux oreilles, au nez et à la bouche, de même que les dents endommagées ou arrachées et les lésions par écrasement 	<p>Évaluation de la preuve donnée d'un enseignement pratique et démonstration des capacités acquises.</p> <p>Quand c'est possible, expérience pratique approuvée dans un hôpital ou un établissement semblable.</p>	<p>La reconnaissance de symptômes repose sur l'examen clinique et l'anamnèse.</p> <p>Les mesures prises pour prévenir l'infection et la propagation des maladies sont complètes et efficaces.</p> <p>Le traitement de la blessure ou de la maladie est approprié et conforme à la pratique médicale reconnue de même qu'aux guides médicaux nationaux et internationaux pertinents.</p> <p>La posologie et l'administration des médicaments sont conformes aux recommandations des fabricants et à la pratique médicale reconnue.</p> <p>L'importance des changements dans l'état des patients est reconnue rapidement.</p> <p>Le secouriste est calme et confiant et adopte une attitude propre à rassurer le patient.</p>

 Transports Canada Sécurité maritime	Date d'émission: Août 1997 Approuvé par: AMSP	Ref: 13008-INF-3 Page: 26 de 35
TP 13008 F	<i>NORMES DE FORMATION EN SECOURISME EN MER ET EN SOIN MÉDICAUX EN MER</i>	Révision de: 00

FONCTION: SOINS MÉDICAUX

Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4
COMPÉTENCE	CONNAISSANCES, COMPRÉHENSION ET APTITUDE	MÉTHODES PERMETTANT DE DÉMONTRER LES COMPÉTENCES	CRITÈRES D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES
Donner aux blessés et aux malades les soins médicaux nécessaires à bord des navires.	<ul style="list-style-type: none"> • Décrire du point de vue physiologique l'état de choc et son importance pour ce qui est des soins à donner à tout blessé ou malade • Reconnaître les signes et les symptômes de l'état de choc • Donner les soins indiqués aux personnes en état de choc en tenant compte de la nature de leur maladie ou de leur blessure <p>3.1.7 SOULAGEMENT DE LA DOULEUR</p> <p>Connaissance :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des médicaments gardés à bord et des qualités et titres requis pour administrer chacun d'eux en cas d'urgence • Des produits appropriés pour le soulagement des symptômes qui sont gardés à bord (par exemple, administration d'aspirine, de glucose ou de nitroglycérine) • Des médicaments indiqués et de leurs modalités d'administration par injection sous-cutanée • Des médicaments indiqués et de leurs modalités d'administration par injection intramusculaire • Des médicaments indiqués et de leurs modalités d'administration par injection intraveineuse • Des médicaments indiqués et des modalités d'administration des vaccins 	Évaluation de la preuve donnée d'un enseignement pratique et démonstration des capacités acquises. Quand c'est possible, expérience pratique approuvée dans un hôpital ou un établissement semblable.	<p>La reconnaissance de symptômes repose sur l'examen clinique et l'anamnèse.</p> <p>Les mesures prises pour prévenir l'infection et la propagation des maladies sont complètes et efficaces.</p> <p>Le traitement de la blessure ou de la maladie est approprié et conforme à la pratique médicale reconnue de même qu'aux guides médicaux nationaux et internationaux pertinents.</p> <p>La posologie et l'administration des médicaments sont conformes aux recommandations des fabricants et à la pratique médicale reconnue.</p> <p>L'importance des changements dans l'état des patients est reconnue rapidement.</p> <p>Le secouriste est calme et confiant et adopte une attitude propre à rassurer le patient.</p>

 Transports Canada Sécurité maritime	Date d'émission: Août 1997 Approuvé par: AMSP	Ref: 13008-INF-3 Page: 27 de 35
TP 13008 F	NORMES DE FORMATION EN SECOURISME EN MER ET EN SOIN MEDICAUX EN MER	Révision de: 00

FONCTION: SOINS MÉDICAUX

Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4
COMPÉTENCE	CONNAISSANCES, COMPRÉHENSION ET APTITUDE	MÉTHODES PERMETTANT DE DÉMONTRER LES COMPÉTENCES	CRITÈRES D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES
Donner aux blessés et aux malades les soins médicaux nécessaires à bord des navires.	<p>3.1.8 TECHNIQUES DE SUTURE ET DE CLAMPAGE</p> <p>Connaissance :</p> <ul style="list-style-type: none"> Des techniques de base de suture et de clampage <p>3.1.9 TRAITEMENT DES DOULEURS ABDOMINALES AIGUËS</p> <p>Capacité de :</p> <ul style="list-style-type: none"> Reconnaître la détresse abdominale aiguë Reconnaître les causes de la détresse abdominale aiguë, y compris ses signes et symptômes Donner les soins indiqués aux personnes atteintes de détresse abdominale aiguë <p>3.1.10 PETITES INTERVENTIONS CHIRURGICALES</p> <p>Connaissance :</p> <ul style="list-style-type: none"> De l'importance de la propreté et de la stérilisation Des mesures à prendre pour garantir la propreté et la stérilisation de l'équipement et du matériel Du matériel chirurgical à bord et de son utilisation <p>3.1.11 PANSEMENTS ET BANDAGES</p> <p>Capacité de :</p> <ul style="list-style-type: none"> Appliquer des pansements et des bandages spécialisés dans les circonstances appropriées 	<p>Évaluation de la preuve donnée d'un enseignement pratique et démonstration des capacités acquises.</p> <p>Quand c'est possible, expérience pratique approuvée dans un hôpital ou un établissement semblable.</p>	<p>La reconnaissance de symptômes repose sur l'examen clinique et l'anamnèse.</p> <p>Les mesures prises pour prévenir l'infection et la propagation des maladies sont complètes et efficaces.</p> <p>Le traitement de la blessure ou de la maladie est approprié et conforme à la pratique médicale reconnue de même qu'aux guides médicaux nationaux et internationaux pertinents.</p> <p>La posologie et l'administration des médicaments sont conformes aux recommandations des fabricants et à la pratique médicale reconnue.</p> <p>L'importance des changements dans l'état des patients est reconnue rapidement.</p> <p>Le secouriste est calme et confiant et adopte une attitude propre à rassurer le patient.</p>

 Transports Canada Sécurité maritime	Date d'émission: Août 1997 Approuvé par: AMSP	Ref: 13008-INF-3 Page: 28 de 35
TP 13008 F	NORMES DE FORMATION EN SECOURISME EN MER ET EN SOIN MÉDICAUX EN MER	Révision de: 00

FONCTION: SOINS MÉDICAUX

Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4
COMPÉTENCE	CONNAISSANCES, COMPRÉHENSION ET APTITUDE	MÉTHODES PERMETTANT DE DÉMONTRER LES COMPÉTENCES	CRITÈRES D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES
Donner aux blessés et aux malades les soins médicaux nécessaires à bord des navires.	<p>3.2 ASPECT DES SOINS INFIRMIERS Connaissance des protocoles et de la conduite à tenir dans les domaines suivants :</p> <p>3.2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tenir un poste de soins infirmiers <p>3.2.2 SOINS INFIRMIERS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Simulation de maladies • Stress dû à un incident traumatique • Responsabilités relatives au traitement de maladies existantes • Suivi des cas de blessure ou de maladie <p>3.3 MALADIES</p> <p>3.3.1 ÉTATS PATHOLOGIQUES ET URGENCES</p> Connaissance des états pathologiques et des soins à donner en cas d'urgence : <ul style="list-style-type: none"> • Diabète • Épilepsie • Maladies respiratoires (p. ex. asthme ou emphysème) • Mal des transports (mal de mer) • Maladies contagieuses (p. ex. rubéole, varicelle, scarlatine, tuberculose, fièvre jaune) • Hépatite • Documents décrivant les soins à dispenser aux personnes souffrant d'autres maladies 	Évaluation de la preuve donnée d'un enseignement pratique et démonstration des capacités acquises. Quand c'est possible, expérience pratique approuvée dans un hôpital ou un établissement semblable.	<p>La reconnaissance de symptômes repose sur l'examen clinique et l'anamnèse.</p> <p>Les mesures prises pour prévenir l'infection et la propagation des maladies sont complètes et efficaces.</p> <p>Le traitement de la blessure ou de la maladie est approprié et conforme à la pratique médicale reconnue de même qu'aux guides médicaux nationaux et internationaux pertinents.</p> <p>La posologie et l'administration des médicaments sont conformes aux recommandations des fabricants et à la pratique médicale reconnue.</p> <p>L'importance des changements dans l'état des patients est reconnue rapidement.</p> <p>Le secouriste est calme et confiant et adopte une attitude propre à rassurer le patient.</p>

 Transports Canada Sécurité maritime	Date d'émission: Août 1997 Approuvé par: AMSP	Ref: 13008-INF-3 Page: 29 de 35
TP 13008 F	NORMES DE FORMATION EN SECOURISME EN MER ET EN SOIN MEDICAUX EN MER	Révision de: 00

FONCTION: SOINS MÉDICAUX

Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4
COMPÉTENCE	CONNAISSANCES, COMPRÉHENSION ET APTITUDE	MÉTHODES PERMETTANT DE DÉMONTRER LES COMPÉTENCES	CRITÈRES D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES
Donner aux blessés et aux malades les soins médicaux nécessaires à bord des navires.	<p>3.3.2 MALADIES TRANSMISES SEXUELLEMENT</p> <p>Connaissance des maladies et des soins à donner en cas d'urgence :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Maladies transmises sexuellement <p>3.3.3 MALADIES TROPICALES ET INFECTIEUSES</p> <p>Connaissance des maladies et des soins à donner en cas d'urgence :</p> <p>Dans le cas de maladies tropicales :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déterminer le type de poison d'après le mode de pénétration • Reconnaître les sources d'infection potentiellement grave par des piqûres d'insectes ou des morsures d'animaux • Donner les soins voulus quand on soupçonne une morsure d'animal ou une piqûre d'insecte <p>3.4 ABUS D'ALCOOL OU DE DROGUE</p> <p>Capacité de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Reconnaître l'abus de drogue • Comprendre les notions de responsabilité civile ou autre en cause dans les cas où l'on soupçonne un abus de drogue • Connaître et utiliser les ressources appropriées pour intervenir dans les cas suspects d'abus de drogue 	<p>Évaluation de la preuve donnée d'un enseignement pratique et démonstration des capacités acquises.</p> <p>Quand c'est possible, expérience pratique approuvée dans un hôpital ou un établissement semblable.</p>	<p>La reconnaissance de symptômes repose sur l'examen clinique et l'anamnèse.</p> <p>Les mesures prises pour prévenir l'infection et la propagation des maladies sont complètes et efficaces.</p> <p>Le traitement de la blessure ou de la maladie est approprié et conforme à la pratique médicale reconnue de même qu'aux guides médicaux nationaux et internationaux pertinents.</p> <p>La posologie et l'administration des médicaments sont conformes aux recommandations des fabricants et à la pratique médicale reconnue.</p> <p>L'importance des changements dans l'état des patients est reconnue rapidement.</p> <p>Le secouriste est calme et confiant et adopte une attitude propre à rassurer le patient.</p>

 Transports Canada Sécurité maritime	Date d'émission: Août 1997 Approuvé par: AMSP	Ref: 13008-INF-3 Page: 30 de 35
TP 13008 F	<i>NORMES DE FORMATION EN SECOURISME EN MER ET EN SOIN MEDICAUX EN MER</i>	Révision de: 00

FONCTION: SOINS MÉDICAUX

Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4
COMPÉTENCE	CONNAISSANCES, COMPRÉHENSION ET APTITUDE	MÉTHODES PERMETTANT DE DÉMONTRER LES COMPÉTENCES	CRITÈRES D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES
Donner aux blessés et aux malades les soins médicaux nécessaires à bord des navires.	<p>3.5 SOINS DENTAIRES</p> <p>Capacité de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Reconnaître les urgences dentaires <p>3.6 GYNÉCOLOGIE, GROSSESSE ET ACCOUCHEMENT</p> <p>Capacité de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Reconnaître les signes du travail et d'un accouchement imminent • Assister la mère lors de l'accouchement • Donner les soins nécessaires au nouveau-né • Donner les soins nécessaires à la mère • S'occuper de la façon voulue du placenta • Reconnaître les signes d'une fausse couche • Donner les premiers soins à la femme ayant fait une fausse couche 	<p>Évaluation de la preuve donnée d'un enseignement pratique et démonstration des capacités acquises.</p> <p>Quand c'est possible, expérience pratique approuvée dans un hôpital ou un établissement semblable.</p>	<p>La reconnaissance de symptômes repose sur l'examen clinique et l'anamnèse.</p> <p>Les mesures prises pour prévenir l'infection et la propagation des maladies sont complètes et efficaces.</p> <p>Le traitement de la blessure ou de la maladie est approprié et conforme à la pratique médicale reconnue de même qu'aux guides médicaux nationaux et internationaux pertinents.</p> <p>La posologie et l'administration des médicaments sont conformes aux recommandations des fabricants et à la pratique médicale reconnue.</p> <p>L'importance des changements dans l'état des patients est reconnue rapidement.</p> <p>Le secouriste est calme et confiant et adopte une attitude propre à rassurer le patient.</p>

 Transports Canada Sécurité maritime	Date d'émission: Août 1997 Approuvé par: AMSP	Ref: 13008-INF-3 Page: 31 de 35
TP 13008 F	NORMES DE FORMATION EN SECOURISME EN MER ET EN SOIN MEDICAUX EN MER	Révision de: 00

FONCTION: SOINS MÉDICAUX

Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4
COMPÉTENCE	CONNAISSANCES, COMPRÉHENSION ET APTITUDE	MÉTHODES PERMETTANT DE DÉMONTRER LES COMPÉTENCES	CRITÈRES D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES
Donner aux blessés et aux malades les soins médicaux nécessaires à bord des navires.	<p>3.7 SOINS MÉDICAUX À DONNER AUX RESCAPÉS</p> <p>Capacité de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Reconnaître les signes et les symptômes d'affections causées par la chaleur <ul style="list-style-type: none"> - Crampes - Coup de chaleur - Épuisement par la chaleur • Soigner les maladies causées par la chaleur • Reconnaître les signes et les symptômes des différents stades de l'hypothermie • Soigner l'hypothermie • Reconnaître les signes et les symptômes de gelures • Soigner les gelures <p>Connaissance :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De la quasi-noyade • Des soins à donner aux victimes de quasi-noyade • Du mal de décompression • Des ressources disponibles et de la façon d'y recourir pour traiter le mal de décompression 	Évaluation de la preuve donnée d'un enseignement pratique et démonstration des capacités acquises. <p>Quand c'est possible, expérience pratique approuvée dans un hôpital ou un établissement semblable.</p>	La reconnaissance de symptômes repose sur l'examen clinique et l'anamnèse. <p>Les mesures prises pour prévenir l'infection et la propagation des maladies sont complètes et efficaces.</p> <p>Le traitement de la blessure ou de la maladie est approprié et conforme à la pratique médicale reconnue de même qu'aux guides médicaux nationaux et internationaux pertinents.</p> <p>La posologie et l'administration des médicaments sont conformes aux recommandations des fabricants et à la pratique médicale reconnue.</p> <p>L'importance des changements dans l'état des patients est reconnue rapidement.</p> <p>Le secouriste est calme et confiant et adopte une attitude propre à rassurer le patient.</p>

 Transports Canada Sécurité maritime	Date d'émission: Août 1997 Approuvé par: AMSP	Ref: 13008-INF-3 Page: 32 de 35
TP 13008 F	NORMES DE FORMATION EN SECOURISME EN MER ET EN SOIN MÉDICAUX EN MER	

FONCTION: SOINS MÉDICAUX

Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4
COMPÉTENCE	CONNAISSANCES, COMPRÉHENSION ET APTITUDE	MÉTHODES PERMETTANT DE DÉMONTRER LES COMPÉTENCES	CRITÈRES D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES
Donner aux blessés et aux malades les soins médicaux nécessaires à bord des navires.	<p>3.8 DÉCÈS EN MER Connaissance des méthodes et des protocoles à respecter dans les cas de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Décès à bord ou décès en mer <p>3.9 HYGIÈNE Connaissance des méthodes et des protocoles de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tenue d'un poste de soins infirmiers • Conservation de l'eau et des aliments <p>3.10 PRÉVENTION DES MALADIES</p> <p>3.10.1 DÉSINFECTION, DÉSINFESTATION ET DÉRATISATION Connaissance des protocoles et des méthodes de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Désinfection, désinfestation et dératisation <p>3.10.2 VACCINATION Connaissance des protocoles et des méthodes de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vaccination 	<p>Évaluation de la preuve donnée d'un enseignement pratique et démonstration des capacités acquises.</p> <p>Quand c'est possible, expérience pratique approuvée dans un hôpital ou un établissement semblable.</p>	<p>La reconnaissance de symptômes repose sur l'examen clinique et l'anamnèse.</p> <p>Les mesures prises pour prévenir l'infection et la propagation des maladies sont complètes et efficaces.</p> <p>Le traitement de la blessure ou de la maladie est approprié et conforme à la pratique médicale reconnue de même qu'aux guides médicaux nationaux et internationaux pertinents.</p> <p>La posologie et l'administration des médicaments sont conformes aux recommandations des fabricants et à la pratique médicale reconnue.</p> <p>L'importance des changements dans l'état des patients est reconnue rapidement.</p> <p>Le secouriste est calme et confiant et adopte une attitude propre à rassurer le patient.</p>

 Transports Canada Sécurité maritime	Date d'émission: Août 1997 Approuvé par: AMSP	Ref: 13008-INF-3 Page: 33 de 35
TP 13008 F	NORMES DE FORMATION EN SECOURISME EN MER ET EN SOIN MEDICAUX EN MER	

FONCTION: SOINS MÉDICAUX

Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4
COMPÉTENCE	CONNAISSANCES, COMPRÉHENSION ET APTITUDE	MÉTHODES PERMETTANT DE DÉMONTRER LES COMPÉTENCES	CRITÈRES D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES
Donner aux blessés et aux malades les soins médicaux nécessaires à bord des navires.	<p>3.11 TENU DE DOSSIERS ET D'EXEMPLAIRES DES RÈGLEMENTS EN VIGUEUR</p> <p>3.11.1 TENU DES DOSSIERS MÉDICAUX</p> <p>Connaissance des aspects suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Méthode appropriée de tenue des dossiers • Responsabilité de remplir des dossiers médicaux et de les conserver <p>Capacité de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tenir des dossiers écrits de façon appropriée <p>3.11.2 RÈGLEMENTS INTERNATIONAUX ET NATIONAUX CONCERNANT LA MÉDECINE EN MER</p> <p>Connaissance :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des règlements nationaux et internationaux qui s'appliquent à la médecine en mer • De l'emplacement des documents pertinents à bord du navire 	<p>Évaluation de la preuve donnée d'un enseignement pratique et démonstration des capacités acquises.</p> <p>Quand c'est possible, expérience pratique approuvée dans un hôpital ou un établissement semblable.</p>	<p>La reconnaissance de symptômes repose sur l'examen clinique et l'anamnèse.</p> <p>Les mesures prises pour prévenir l'infection et la propagation des maladies sont complètes et efficaces.</p> <p>Le traitement de la blessure ou de la maladie est approprié et conforme à la pratique médicale reconnue de même qu'aux guides médicaux nationaux et internationaux pertinents.</p> <p>La posologie et l'administration des médicaments sont conformes aux recommandations des fabricants et à la pratique médicale reconnue.</p> <p>L'importance des changements dans l'état des patients est reconnue rapidement.</p> <p>Le secouriste est calme et confiant et adopte une attitude propre à rassurer le patient.</p>

 Transports Canada Sécurité maritime	Date d'émission: Août 1997 Approuvé par: AMSP	Ref: 13008-INF-3 Page: 34 de 35
TP 13008 F	NORMES DE FORMATION EN SECOURISME EN MER ET EN SOIN MÉDICAUX EN MER	Révision de: 00

FONCTION: SOINS MÉDICAUX

Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4
COMPÉTENCE	CONNAISSANCES, COMPRÉHENSION ET APTITUDE	MÉTHODES PERMETTANT DE DÉMONTRER LES COMPÉTENCES	CRITÈRES D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES
Donner aux blessés et aux malades les soins médicaux nécessaires à bord des navires.	<p>3.12 AIDE EXTÉRIEURE</p> <p>Aptitude à :</p> <p>3.12.1 CONSULTATION MÉDICALE PAR RADIO</p> <ul style="list-style-type: none"> • Établir une bonne communication radio • Donner un compte rendu verbal complet au moment de transférer le patient <p>3.12.2 TRANSPORT DES MALADES ET DES BLESSÉS, y compris l'évacuation par hélicoptère</p> <p>Capacité de retirer rapidement le blessé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Du lieu de l'incident • D'un espace clos • D'un véhicule <p>Capacité d'utiliser des méthodes de déplacement efficaces :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déplacement à un sauveteur • Déplacement à deux sauveteurs • Déplacement à plusieurs sauveteurs • Transport sur une civière • Emploi d'autre matériel (par exemple : civière Stokes ou brancard-corbeille) 	<p>Évaluation de la preuve donnée d'un enseignement pratique et démonstration des capacités acquises.</p> <p>Quand c'est possible, expérience pratique approuvée dans un hôpital ou un établissement semblable.</p>	<p>La reconnaissance de symptômes repose sur l'examen clinique et l'anamnèse.</p> <p>Les mesures prises pour prévenir l'infection et la propagation des maladies sont complètes et efficaces.</p> <p>Le traitement de la blessure ou de la maladie est approprié et conforme à la pratique médicale reconnue de même qu'aux guides médicaux nationaux et internationaux pertinents.</p> <p>La posologie et l'administration des médicaments sont conformes aux recommandations des fabricants et à la pratique médicale reconnue.</p> <p>L'importance des changements dans l'état des patients est reconnue rapidement.</p> <p>Le secouriste est calme et confiant et adopte une attitude propre à rassurer le patient.</p>

 Transports Canada Sécurité maritime	Date d'émission: Août 1997 Approuvé par: AMSP	Ref: 13008-INF-3 Page: 35 de 35
TP 13008 F	NORMES DE FORMATION EN SECOURISME EN MER ET EN SOIN MÉDICAUX EN MER	

FONCTION: SOINS MÉDICAUX

Colonne 1	Colonne 2	Colonne 3	Colonne 4
COMPÉTENCE	CONNAISSANCES, COMPRÉHENSION ET APTITUDE	MÉTHODES PERMETTANT DE DÉMONTRER LES COMPÉTENCES	CRITÈRES D'ÉVALUATION DES COMPÉTENCES
<p>Donner aux blessés et aux malades les soins médicaux nécessaires à bord des navires.</p>	<p>Connaissance :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Du matériel disponible à bord • Des autres ressources (par exemple la Garde côtière, ou l'aide internationale) ainsi que des conditions à remplir et de la façon de procéder pour faire appel à ces ressources <p>3.12.3 ASSISTANCE MÉDICALE AUX MARINS, y compris la collaboration avec les autorités sanitaires portuaires ou les services de consultation externe dans les ports</p> <p>Capacité de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Établir un système de commandement efficace en cas d'incident • Attribuer les ressources de façon systématique et établir un ordre de priorité • Veiller aux besoins des secouristes blessés ou affectés dans l'exercice de leurs fonctions • Communiquer efficacement avec les ressources identifiées • Assumer la responsabilité des naufragés et des rescapés • Assumer des responsabilités juridiques et éthiques • Tenir compte de facteurs culturels et du comportement <p>3.13 EXAMEN</p>	<p>Évaluation de la preuve donnée d'un enseignement pratique et démonstration des capacités acquises.</p> <p>Quand c'est possible, expérience pratique approuvée dans un hôpital ou un établissement semblable.</p>	<p>La reconnaissance de symptômes repose sur l'examen clinique et l'anamnèse.</p> <p>Les mesures prises pour prévenir l'infection et la propagation des maladies sont complètes et efficaces.</p> <p>Le traitement de la blessure ou de la maladie est approprié et conforme à la pratique médicale reconnue de même qu'aux guides médicaux nationaux et internationaux pertinents.</p> <p>La posologie et l'administration des médicaments sont conformes aux recommandations des fabricants et à la pratique médicale reconnue.</p> <p>L'importance des changements dans l'état des patients est reconnue rapidement.</p> <p>Le secouriste est calme et confiant et adopte une attitude propre à rassurer le patient.</p>